



## Dégâts matériels causées par l'âne des voisins

Par **Nadette31**, le **18/08/2019 à 10:45**

Bonjour,

Depuis quelques mois, nous vivons avec mes filles dans une nouvelle maison, en location, a quelques mètres des voisins. Ceux-ci ont un âne qu'ils laissent en liberté. Nous avons été obligé de cloturer une partie du terrain pour l'empêcher de grignoter les fleurs, les croquettes de nos chats ou le terreau. Mais par manque de moyens, nous navons pas put tout cloturer et une grande partie du terrain lui reste accecible. Il a cassé la porte et la poignée de notre cellier extérieur a la maison et me cause un stress a chaque fois que je le vois. Mais les propriétaires continuent de le laisser dehors malgré les deux fois où nous sommes allé les voir pour nous plaindre et un appel de notre propriétaire.

Que pouvons nous faire ?

Par **Visiteur**, le **19/08/2019 à 16:21**

Bonjour

C'est au propriétaire de l'animal de faire en sorte qu'il soit parqué. Etes vous allé signaler le problème en mairie ?

Par **Nadette31**, le **21/08/2019 à 08:03**

Bonjour, je n'ai pas été en mairie,

nous sommes dans un hameau, notre terrain touche le terrain

de nos voisins. Donc l'ane vient quand il veut.

Si je n'avais cloturé mon potager, je n'aurai rien eu.

Là il en a après la picsine que nous avons mise pour

l'été, je la bache le soir, et là il me soulève cette bache  
pour boire l'eau. Pas moyen de le faire partir, j'ai peur  
quand même car c'est de l'eau chlorée.

Je n'en peux plus.

Cordialement.

Nadette